

DIPEL® 2X DF

Insecticide biologique

Pâte granulée

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

Bacillus thuringiensis, var. *kurstaki* souche ABTS-351, solides de

fermentation, spores et toxines insecticides.57,0 %

*Concentration : 32 000 unités de fausse-arpenteuse du chou (UFAQ) par mg (32 milliards d'UFAC par kg)

Le pourcentage de matière active n'est pas un indicateur du rendement du produit et la mesure des concentrations n'est pas uniformisée par les autorités internationales.

AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA

N° D'HOMOLOGATION 26508

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

ATTENTION – IRRITANT CUTANÉ

SENSIBILISANT POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° de lot :

Date de fabrication :

Contenu net : 0,5 kg; 5 kg

Titulaire d'homologation :

Valent BioSciences Corporation

870 Technology Way 6-130

Libertyville, Illinois 60048, USA

1 800-323-9597

Agent canadien :

Valent Canada, Inc.

Research Lane

Guelph, Ontario N1G 5G3

PRÉCAUTIONS

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

ATTENTION – IRRITANT CUTANÉ

SENSIBILISANT POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection étanches aux éclaboussures et un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour les produits biologiques pendant la manipulation, le mélange, le chargement et l'épandage du produit, ainsi que durant toute activité de réparation et de nettoyage. Si l'applicateur utilise un système fermé (p. ex., une cabine fermée), l'équipement de protection personnelle peut être réduit ou modifié. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à fond avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS	
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Rincer immédiatement la peau à grande eau. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. En cas d'irritation grave ou persistante, obtenir des soins médicaux.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes et continuer de rincer l'œil. En cas d'irritation grave ou persistante, obtenir des soins médicaux.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Pratiquer la respiration artificielle au besoin et obtenir des soins médicaux.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et la gorge avec une grande quantité d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Généralités	Obtenir des soins médicaux si une irritation ou des symptômes de toxicité apparaissent et persistent ou si ceux-ci sont graves. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Afin d'assurer une pureté et une activité microbiennes appropriées, l'insecticide biologique DiPel 2X DF doit être conservé dans le contenant d'origine, entre 0 et 25 °C, et utilisé dans les 24 mois suivant la date de fabrication. Entreposer le contenant à l'endroit et le garder fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser

dans la cuve. Suivre les directives provinciales si un nettoyage supplémentaire est requis avant l'élimination du contenant. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable. Éliminer le contenant conformément aux réglementations provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Veillez noter que l'insecticide biologique DiPel2X DF contient un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut inclure des individus naturellement résistants à l'insecticide biologique DiPel 2X DF et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée sur un même site. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance non liés au site ou au mode d'action, tel qu'un métabolisme accru. Chacun de ces mécanismes de résistance dépend d'un agent chimique en particulier. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide biologique DiPel 2X DF ou les autres insecticides du groupe 11 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des sites ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent BioSciences Corporation au 1 800-323-9597.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire dans les habitats aquatiques : NE PAS l'utiliser pour éliminer les ravageurs aquatiques.

Toujours suivre le mode d'emploi suivant :

- Traiter lorsque les larves sont jeunes (premiers stades de développement larvaire), avant que la culture n'ait été endommagée.
- Les larves doivent s'alimenter activement de parties de plantes qui ont été traitées.
- Il faut une couverture complète et uniforme de l'insecticide biologique DiPel 2X DF sur le site d'alimentation larvaire. Utiliser des buses à aspersion en hauteur et des buses à jet dirigé pour obtenir une bonne couverture sur les deux côtés du feuillage. Utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour obtenir un bon dépôt du produit sur toutes les surfaces des plantes.

- Afin d'assurer une maîtrise continue des populations larvaires, répéter les applications à intervalles de 3 à 14 jours selon le rythme de croissance des plantes, l'activité larvaire, les précipitations suivant l'application du produit et d'autres facteurs. Si l'on souhaite supprimer une population d'insectes nuisibles avec une seule application du produit, effectuer le traitement lorsque pratiquement tous les œufs sont éclos, mais avant que la culture ne soit endommagée.
- Pour obtenir des renseignements spécifiques quant aux périodes et au nombre d'applications, consulter les directives provinciales et les spécialistes régionaux.
- Un agent mouillant approuvé pour l'usage sur les cultures en croissance et récoltées devrait être utilisé pour les cultures difficiles à mouiller comme le chou ou pour améliorer la résistance des dépôts du produit aux intempéries.
- L'insecticide biologique DiPel 2X DF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.
- NE PAS laisser le mélange dans la cuve pendant plus de 12 heures

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE :

Remplir la cuve partiellement avec de l'eau et agiter à vitesse moyenne. Tout en continuant à agiter, ajouter la quantité requise de l'insecticide biologique DiPel 2X DF. Le cas échéant, ajouter le reste de l'eau. Faire fonctionner l'agitateur à vitesse moyenne pendant le chargement et l'application. Ne pas mélanger plus d'insecticide biologique DiPel 2X DF que ce qui peut être utilisé en 12 heures.

Directives pour l'épandage aérien :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Le dosage, les conditions d'épandage et les précautions à suivre sont spécifiques à ce produit. Pour l'épandage aérien, utiliser seulement les quantités recommandées figurant sur l'étiquette. Si aucune dose pour l'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, ce produit ne peut être utilisé quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme en utilisant des marqueurs et/ou un équipement de positionnement électronique appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée, et conformes aux règlements locaux et/ou provinciaux.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter de l'équipement de protection figurant à la section PRÉCAUTIONS de cette étiquette. Lorsque les préposés à la manipulation ou au chargement utilisent des systèmes fermés pour charger les produits dans l'aéronef, la directive concernant le port de lunettes de protection étanches et d'un respirateur/masque approuvé par le NIOSH avec filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques peut être contournée.

Lorsque le personnel porte un équipement de protection personnelle réduit, le masque/respirateur et les lunettes de protection étanches doivent être conservés à portée immédiate des travailleurs pour les urgences telles qu'un déversement ou un bris d'équipement.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être lavés avant chaque utilisation. Le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés si une contamination survient.

Obtenir l'information au produit

Lire et comprendre l'étiquette complète avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, communiquer avec le fabricant au 1-800-323-9597 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole ou forestier provincial. Appliquer la dose recommandée pour l'épandage aérien de ce produit, telle que précisée dans cette étiquette.

DOSES D'EMPLOI

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
POMME	<p>Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)</p> <p>Arpenteuse tardive**</p> <p>*Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux.</p> <p>**Pour usage en association avec Ripcord ou avec Cymbush. Voir les étiquettes de ces produits pour obtenir des renseignements spécifiques.</p>	<p>1125 - 1675</p> <p>280</p>
BLEUET NAIN	<p>Arpenteuse de l'airelle (<i>Itame argillacearia</i>) Arpenteuse caténaire (<i>Cingilia catenaria</i>) Arpenteuse brune (<i>Itame brunneata</i>)</p> <p>Ne pas faire plus de quatre applications par année. Appliquer des volumes de 300 L/ha au minimum. Appliquer quand les larves sont à leur premier ou deuxième stade larvaire ou quand leur densité est supérieure au seuil de rentabilité économique.</p>	550 - 1125
BROCOLI	<p>Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teigne des crucifères Piéride du chou</p>	<p>275 - 550 55 - 140 55 - 140</p>

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
CHOU	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères	275 - 550 55 - 275 275
CHOU-FLEUR	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou	275 - 550 55 - 140
CHOU CHINOIS BOK CHOY BROCOLI CHINOIS DAIKON	Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Ne pas faire plus de cinq (5) applications par année, en application terrestre seulement. Appliquer à raison de 400 L d'eau/ha. Traiter lorsque les larves sont jeunes et qu'elles s'alimentent activement.	275 275 - 550 55 - 140
CERISERAIES ET BRISE-VENTS	Chenille à tente estivale Ne faire qu'un seul traitement par année. Mélanger 0,288 kg de produit dans 1000 L d'eau; appliquer à raison de 22 L de mélange par 100 m ² . Appliquer dès que les tentes des chenilles sont visibles; application terrestre seulement. Appliquer par pulvérisation foliaire jusqu'à ce que le feuillage soit mouillé mais sans atteindre le point d'égouttement.	635
FEUILLES DE CHOU-VERT	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
AIRELLES	Arpenteuses verte et brune	275 - 550
GINSENG	Enrouleuses Ne pas faire plus de deux applications par année, en application terrestre. Appliquer à raison de 760 à 1250 L d'eau/ha. Pour de meilleurs résultats, appliquer quand les larves sont à leur premier stade larvaire; faire un autre traitement si les inspections révèlent une forte infestation ou si l'éclosion des œufs est échelonnée.	565 - 1125

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
VIGNE	<p>Tordeuse de la vigne. Commencer les traitements après le début du vol des adultes, avant l'éclosion des œufs. Utiliser un grand volume d'eau pour assurer une couverture complète. Surveiller l'activité des tordeuses. Au besoin, on peut répéter l'application à intervalles de 7 à 10 jours pour un maximum de 6 applications par année.</p> <p>Enrouleuses – L'application peut être répétée au besoin à intervalles de 3 à 14 jours pour un maximum de 4 applications par année.</p> <p>Chenille burcicole, y compris la chenille burcicole porte-case – Ne faire qu'une seule application par année, quand les larves se nourrissent sur la vigne à la fin de l'été.</p>	<p>1125</p> <p>1125</p> <p>125 - 250 g/ 400 L d'eau</p>
FINES HERBES ET ÉPICES (y compris graines de céleri, persil (séché), graines de moutarde, capucine, basilic, carvi commun, herbe à chat, cerfeuil (séché), coriandre, aneth (et fenouil), menthe	<p>Fausse-arpenteuse du chou (<i>Trichoplusia ni Hubner</i>)</p> <p>Ne pas faire plus de cinq applications par année. Appliquer dans 600 à 800 L d'eau. La solution doit être utilisée dans les 12 heures suivant sa préparation. Appliquer après l'éclosion des œufs, quand la majorité des larves est jeune et s'alimente activement.</p>	<p>275 - 550 (8,2 – 17,6 milliards d'UFAC/ha)</p>
BLEUETS EN CORYMBE	<p>Pyrale des atocas* Noctuelle des cerises* *Appliquer à l'éclosion des œufs de l'insecte visé, de la chute des pétales jusqu'au stade du jeune fruit dans un minimum de 300 L d'eau/ha, avec un pulvérisateur à pression à jet porté ou un autre équipement d'application terrestre approprié. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. L'insecticide biologique DiPel 2X DF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. *Ne pas faire plus de quatre applications par année, à intervalles de 3 à 14 jours habituellement. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée.</p>	<p>1680 g/ha ou 1,68 kg/ha (54 milliards d'UFAC/ha)</p>
CHOU FOURRAGER	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
LAITUE	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
FEUILLES DE MOUTARDE	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
NOIX - Noisettes, noix, châtaignes, pacanes	Enrouleuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)	1125 - 1675
PERSIL	Fausse-arpenteuse du chou	275
POIRE	Enrouleuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée) Noctuelle des fruits verts * Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. ** Appliquer 2000 L/ha du stade du bouton rose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté.	1125 - 1675 1125 - 1675
POMME DE TERRE	Fausse-arpenteuse du chou (<i>Trichoplusia ni</i>) Ne pas faire plus de 4 applications par saison; appliquer dans un minimum de 600 L d'eau /ha. Application terrestre seulement.	560 - 1120
FRAMBOISE ROUGE	Larve de tordeuse à bandes obliques au printemps* *Appliquer au stade de préfloraison et en pleine floraison à l'aide d'un applicateur terrestre.	550 - 1125
ÉPINARD	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
FRUITS À NOYAU Abricot, Cerise Prune	Enrouleuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée) Noctuelle des fruits verts * Appliquer de 600 à 800L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. ** Appliquer 2000 L/ha du stade du bouton rose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté.	1125 - 1675 1125 - 1675

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
TOURNESOL	<p>Pyrale du tournesol*</p> <p>* Pour les applications aériennes, mélanger la quantité appropriée (en grammes) à au moins 20 litres d'eau. Traiter lorsque de 20 à 50 % des fleurs sont écloses. Le traitement ne sera efficace que si les fleurs sont recouvertes d'insecticide partout où les larves se nourrissent. Effectuer l'épandage au moment recommandé par les autorités provinciales d'après les comptages réalisés au moyen des pièges à phéromones; une seconde application peut être nécessaire si le nombre d'insectes piégés est élevé.</p>	315 - 625
MAÏS SUCRÉ et MAÏS DE GRANDE CULTURE	<p>Pyrale du maïs</p> <p>Appliquer lorsque des petits trous de vers sont visibles sur au moins 5 % des plants. Répéter à intervalles de 7 jours si la population des pyrales augmente ou selon les recommandations des spécialistes régionaux. L'insecticide biologique DiPel 2X DF n'est efficace que contre les petites larves et doit être utilisé avant que les larves ne commencent à s'alimenter sur les tiges.</p>	560 - 1120
FLÉOLE (MIL)	Hespérie des graminées	140 - 275
FEUILLES DE NAVET	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
TABAC	Sphinx	55 - 140
TOMATE	<p>Fausse-arpenteuse du chou</p> <p>Noctuelle de la tomate*</p> <p>Sphinx de la tomate</p> <p>* Appliquer tous les 5 à 7 jours</p>	<p>275 - 550</p> <p>550</p> <p>140 - 275</p>

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
<p>GROUPE DE CULTURE 13 -07 (BAIES ET PETITS FRUITS) Mûre sauvage, bleuet (en corymbe, nain), gadelle (rouge, d'Amérique), sureau, groseille, gueules noires, framboise (noire, rouge), vigne du fleuve Amour, aronie, myrique de Pennsylvanie, raisin d'ours, airelle gazonnante, gadellier du Missouri, shépherdie argentée, che, cerisier de Virginie, ronce petit-mûrier, airelle, épine-vinette, vigne, viorne trilobée, chèvrefeuille, josta, amélanchier, lingonne, maypop, mûre blanche, pomme à émeus, gadellier d'Amérique, pain de perdrix, cerisier de Pennsylvanie, riberry, salal, argousier, fraise, framboisier sauvage.</p>	<p>Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Larve de tordeuse à bandes obliques Enrouleuse triligée</p> <p>Traiter lorsque les larves sont jeunes (premiers stades de développement larvaire) avant que la culture ne soit endommagée. Afin d'assurer une maîtrise continue des populations larvaires, répéter les applications à intervalles de 3 à 14 jours.</p> <p>Volume de pulvérisation : 600 L/ha</p> <p>Il est essentiel d'assurer une couverture complète et uniforme de tout le feuillage.</p>	<p>525 – 1125 (18-36 milliards d'UFAC/ha)</p>

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
PLANTES ORNEMENTALES EN SERRES FINES HERBES ET LÉGUMES EN SERRES (POIVRONS, TOMATES, CONCOMBRES) POUR LA PRODUCTION DE FRUITS ET DE TRANSPLANTS	<p data-bbox="560 310 812 342"><i>Duponchelia fovealis</i></p> <p data-bbox="560 478 1036 510">Teigne du bananier (<i>Opogona sachari</i>)*</p> <p data-bbox="560 583 1230 783">Effectuer les applications lorsque l'éclosion des oeufs est complète, lorsque les larves sont petites mais avant l'apparition des dommages sur la culture. Appliquer le produit de façon à ce qu'il s'écoule le long de la tige, la recouvrant bien. Il est nécessaire de couvrir à fond le feuillage et la tige.</p> <p data-bbox="560 814 1182 846">Appliquer à intervalles de 7 jours, selon le dépistage.</p>	625g/1000L d'eau

ARBRES ORNEMENTAUX ET ARBRES D'OMBRAGE	g aux 400 L Pulvérisateur hydraulique*
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	125 - 250
Songieuse	125 - 250
Chenille burcicole	125 - 250
Arpenteuses du printemps et d'automne	125
Chenille à tente estivale	125
Arpenteuse de l'orme	250
Livrée	65 - 125
* Dans les nébuliseurs, mélanger la quantité appropriée (grammes) à 40 litres d'eau.	

ARGOUSIER (Usage ornemental seulement)	g aux 400 L Pulvérisateur hydraulique*
Spongieuse	125 - 250
*Dans les nébuliseurs, mélanger la quantité appropriée (grammes) à 40 litres d'eau.	

CULTURES EN SERRE		
Rose	Tortrix purpurin*	250 g/400 L
Chrysanthème	Fausse-arpenteuse du chou*	125 - 250 g/400 L
Tomate	Fausse-arpenteuse du chou	75 – 150 g/250 L/4000 m ²
Poivron	Fausse-arpenteuse du chou	75 – 150 g/250 L/4000 m ²
* Appliquer sur la partie supérieure et inférieure des feuilles jusqu'à point d'égouttement. Recommencer l'application s'il y a éclosion de nouveaux insectes.		

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2011

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))